

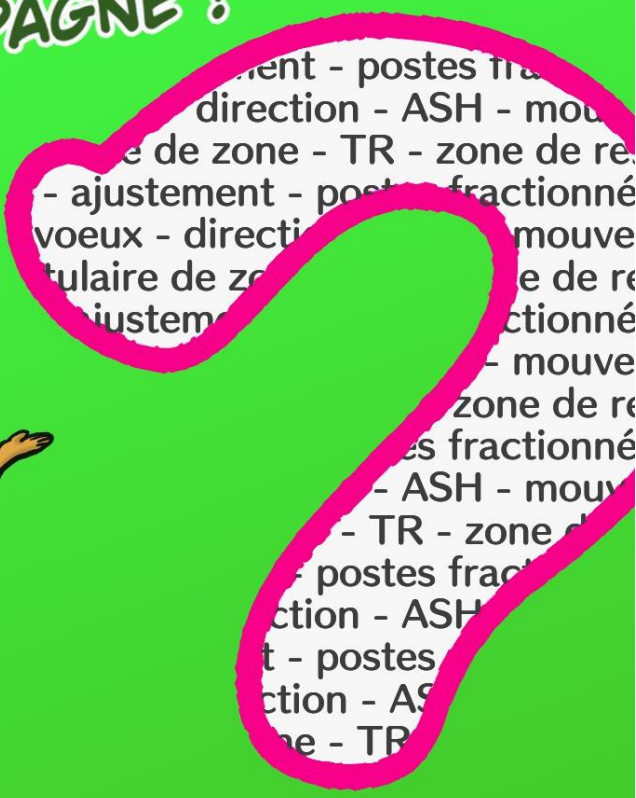
TON MOUVEMENT ?

ON T'ACCOMPAGNE !



ment - postes fra
direction - ASH - mou
e de zone - TR - zone de re
- ajustement - postes fractionné
voeux - directi... mouve
tulaire de zone... e de re
ajustement... fractionné
- mouve
zone de re
es fractionné
- ASH - mouy
- TR - zone d
- postes fract
ction - ASH
t - postes
ction - AS
e - TR

TON MOUVEMENT ? ON T'ACCOMPAGNE !



ENVOYEZ "MOUV.20"
AU 06.84.22.48.56



SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE L'UNSA
11/13 rue des archives - maison des syndicats
94000 CRETEIL - 01.43.99.10.58 / 06.76.90.27.86
94@se-unsa.org / <http://sections.se-unsa.org/94/>

94

Le calendrier

Toute la durée du mouvement	Envoi des documents, décryptage de la circulaire et conseils : pour tous Rendez-vous individuels, Calcul du barème, données chiffrées : pour les adhérents
27 avril 2020	Ouverture du service MVT1D dans I-Prof 12h00
10 mai 2020	Fermeture du service MVT1D dans I-Prof 00h00 Date limite de retour des demandes de priorités légales et bonification / Date limite d'envoi de la fiche des points de fonction
12 mai 2020	Envoi des accusés de réception sans barème I-Prof (sur les boites mails)
10 juin 2020 Jusqu'au 25 juin	Publication des barèmes (envoi des Accusés-réception avec barème) Vérification des barèmes par les participants jusqu'à 12h00
26 juin 2020 29 juin 2020	Publication des résultats officiels sur I-prof Appel à candidature postes vacants (intérim de direction, postes spécifiques et ASH)
06 juillet 2020	Retour à la DSDEN des fiches concernant l'appel à candidatures de la phase d'ajustement / Retour des fiches de vœux pour les Titulaires de circonscription (à confirmer)
Du 20 au 30 juillet 2020	Affectations postes spécifiques & ASH et Phase d'ajustement

Le suivi

1^{ère} chose à faire : demandez au SE-Unsa 94 de faire votre suivi pour le mouvement.

<http://questionnaires.se-unsa.org/index.php/675823?lang=fr>

Pour tous les collègues qui activent le suivi

- ⇒ Recevoir les informations : circulaire / annexe / formulaire
- ⇒ Participation aux Réunions d'Information Syndicale (RIS)
- ⇒ Conseils et Stratégie pour les choix et la saisie des vœux.

Pour les adhérents :

- ⇒ Rendez-vous individuel
- ⇒ Calcul du barème
- ⇒ Aide aux dossiers pour les demandes de bonification
- ⇒ Accompagnement et aide en cas de recours

Types de postes

Postes ordinaires :

Adjoint élémentaire et maternelle / décharge de direction / classe dédoublée (REP/REP+) : poste d'adjoint sur une école.

Titulaire Départemental (TDEP) : poste d'adjoint à temps plein sur une zone géographique (1 à 5) pour l'année. Les affectations sur les postes vacants se feront du 20 au 30 juillet.

Titulaire de circonscription (TRS) : poste fractionné sur une circonscription. Les affectations sur les postes vacants se feront du 20 au 30 juillet sur la base des vœux que vous aurez rempli fin juin.

Remplaçant (TR) : poste de remplaçant en élémentaire et en maternelle exerçant sur une zone géographique définie (1 à 5) pour des durées allant de la demi-journée jusqu'à l'année entière.

Remplaçant REP + (TR REP+) : poste de remplaçant exerçant prioritairement en REP + lors des formations des enseignants mais qui peut aussi exercer dans le reste de la zone géographique.

Remplaçant Formation Continue (TR FC) : poste de remplaçant spécifique, exerçant sur la totalité du département pour des périodes courtes correspondant aux temps de formations des enseignants.

Remplaçant ASH (TR ASH) : poste de remplaçant exerçant prioritairement sur des postes en ASH (ULIS école, ULIS collège, SEGPA, ITEP...) mais parfois selon les nécessités sur des postes classiques. Possibilité de compléter toute l'année un enseignant en formation CAPPEI (même classe durant des périodes de plusieurs semaines quand le titulaire est en formation)

Postes à exigences particulières

Direction élémentaire, maternelle et primaire / CPC (dont numérique) / poste MF / UPE2A / ASH ...

Poste à profil

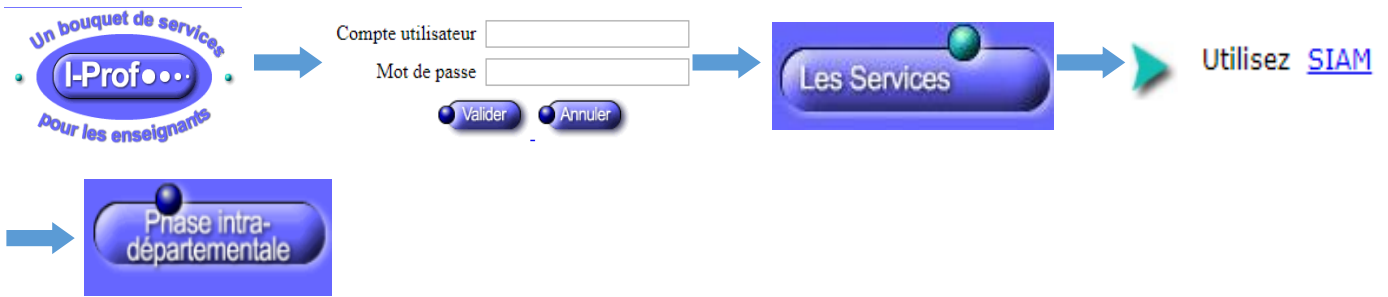
Directeur REP+ / coordonnateur REP / régulateur scolaire / coordonnateur dispositif relais...

Pour plus d'information sur les postes disponibles : se reporter au cahier des postes.

Saisie des vœux

La saisie des vœux se fait sur I-Prof, à l'ouverture du serveur (voir calendrier), vous pourrez y saisir jusqu'à 40 vœux. Avant de faire la saisie, réfléchissez aux postes que vous souhaitez demander et hiérarchisez-les afin de vous faciliter la saisie.

Si vous êtes EFS ou titulaire sur un poste provisoire vous devrez OBLIGATOIREMENT remplir également les vœux larges.

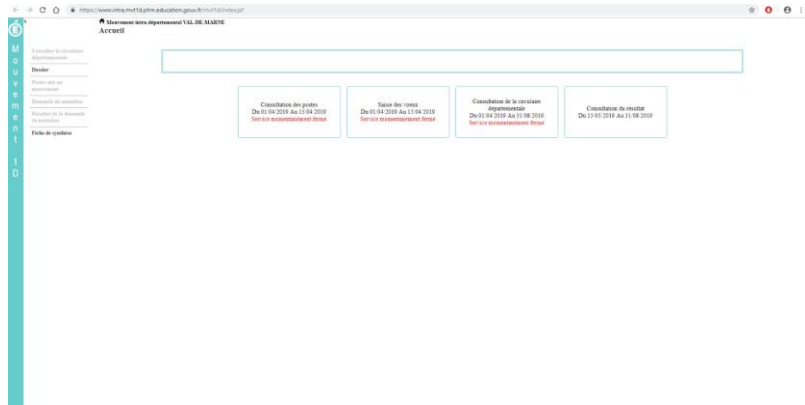


Pour info, un aperçu du logiciel MVT-1D



Attention

Surtout ne pas attendre les derniers jours d'accès au serveur pour saisir vos vœux, si le serveur connaît une interruption, ou un problème de connexion, aucun recours ne sera possible après la fermeture du serveur.



Le barème de l'an dernier

(cela donne une idée mais des modifications vont avoir lieu)

Ancienneté générale de service (AGS)	15 points par an	RQTH	750 points
Enfants < 13 ans au 1/09 prochain	5 points par enfant	5 années consécutives dans un même réseau REP	45 points
Enfants de 13 à 18 ans au 1/09 prochain	1 points par enfant	5 années consécutives dans un même réseau REP+	55 points
Rapprochement de conjoint	30 points + points enfants	Remplaçant à titre définitif au moyen d'un vœu large	10 points
Autorité parentale conjointe	150 points	Renouvellement du même premier vœu	6 points
Parents isolés	150 points	Bonification médiale	150 points
Points de fonction	5 points par an	Bonification sociale	150 points
Mesure de carte scolaire	Selon la situation		

►► Décharges de direction

Le tableau ci-dessous détaille les quotités de décharge d'enseignement pour les directeurs d'école. Celles-ci sont plus favorables que nationalement, au regard de la spécificité de nos territoires.

EN ZONE BANALE		
ÉCOLES	De 1 à 3 classes	10 jours par an
	De 4 à 7 classes	1 jour
	De 8 à 9 classes	1/3 décharge
	De 10 à 13 classes	1/2 décharge
	14 classes et +	Décharge totale
EN RESEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE REP		
ÉCOLES	Moins de 4 classes	10 jours par an
	4 à 5 classes	1 jour
	De 6 à 8 classes	1/2 décharge
	9 classes et +	Décharge totale
EN RESEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE REP +		
ÉCOLES	Moins de 4 classes	10 jours par an
	4 classes	1 jour
	5 à 6 classes	1/2 décharge
	7 classes et +	Décharge totale

►► Les « indicateurs de gestion » d'ouverture et de fermeture de classes :

Les nombres d'élèves indiqués ci-dessous sont bien des indicateurs, qui sont un des éléments d'ouverture ou de fermeture de classe. Mais ce ne sont pas des seuils.

Carte scolaire 2019/2020 : un « indicateur de gestion »			
		Ouverture possible	Après fermeture ne pas dépasser ce seuil
Écoles Maternelles	REP / REP+	25	25
	Zone banale	30	30
Écoles Élémentaires	REP / REP+	23,5	23,5
	Zone banale	27,5	27,5

Horaires scolaires

Depuis la rentrée scolaire 2018, seules 2 communes sont restées sur un rythme scolaire de 9 demi-journées avec le mercredi matin travaillé : Vincennes et Maisons-Alfort.

Toutes les autres communes du département sont sur un rythme de 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

En cas de besoin, consultez le site de la DSDEN 94 : <http://www.dsdenc94.ac-creteil.fr/>

Rubrique : **ÉCOLE, ÉTABLISSEMENTS, ÉLÈVES, FAMILLES**

Sous-rubrique : SCOLARITE

Les circonscriptions

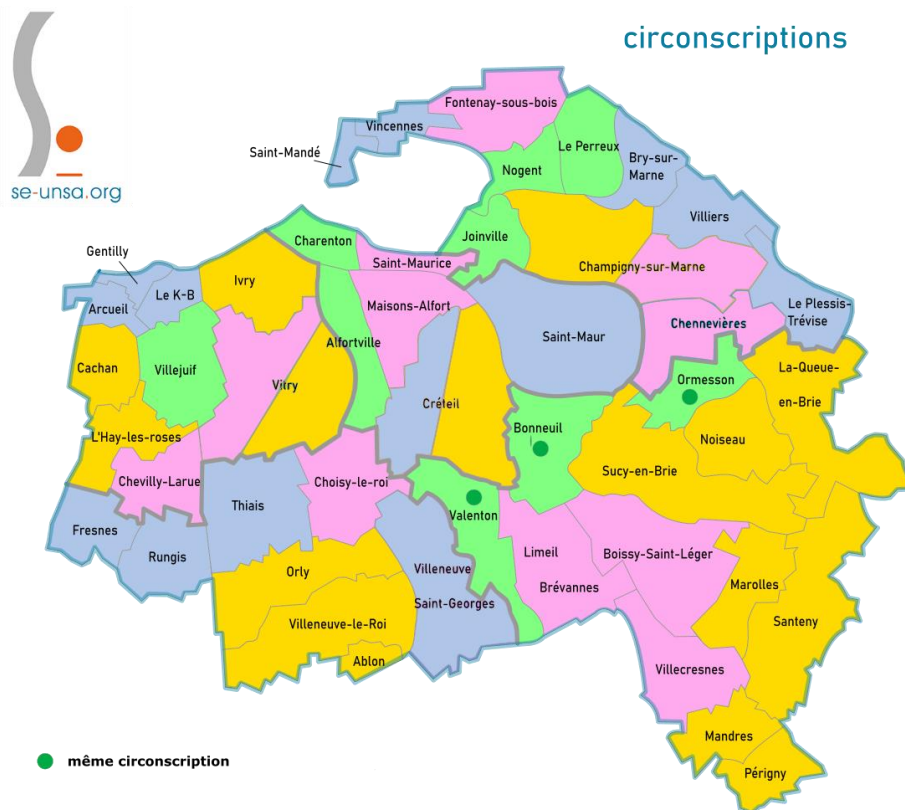
Le département du Val-de-Marne est divisé en 27 circonscriptions territoriales du 1^{er} degré.

Parmi elles, il existe trois circonscriptions dont les compétences sont départementales :

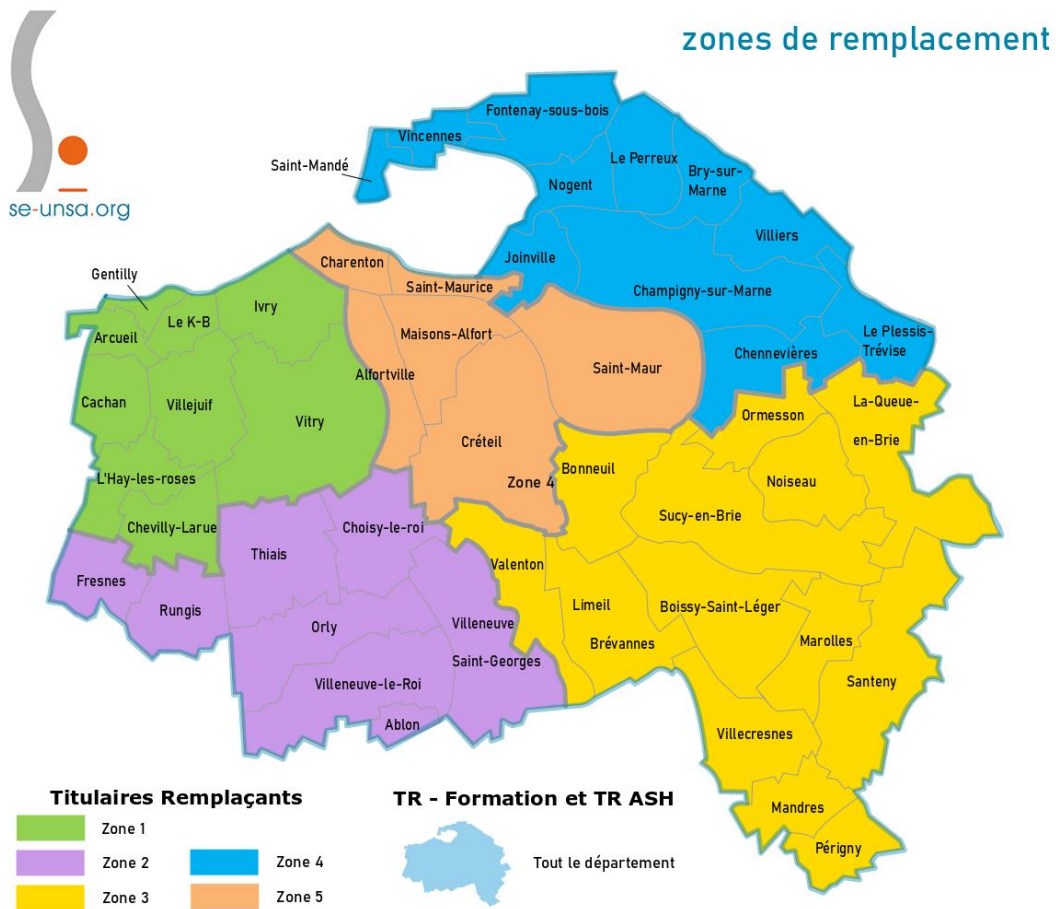
- Rattachée à la DSDEN, la circonscription dirigée par l'IEN adjointe à l'IA-DASEN, a la responsabilité des actions de formation des enseignants du premier degré ;
La circonscription qui gère l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés (ASH) qui est pilotée par 2 IEN.
- La circonscription qui pilote l'accompagnement pédagogique des enseignants de maternelle en lien avec les équipes de circonscription.

Vous trouverez sur le site : <https://www.dsdenc94.ac-creteil.fr/spip.php?article249>

Rubrique : **ÉCOLE, ÉTABLISSEMENTS, ÉLÈVES, FAMILLES**



Les zones de remplacement



Les écoles et établissements du 94

Vous trouverez sur le site : <http://www.dsden94.ac-creteil.fr/>

Rubrique : **ÉCOLE, ÉTABLISSEMENTS, ÉLÈVES, FAMILLES**

Sous-rubrique : **ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS**

Ecoles classées REP et REP+

►► Pour en savoir plus : [cet article](#) du 19/12/2014 écrit par le SE-Unsa 94, pour la mise en place de la *nouvelle Education prioritaire* dans le Val-de-Marne.

Il y a dans le Val-de-Marne, 3 villes avec des réseaux REP+ : Villeneuve-Saint-Georges, Orly et Champigny-Sur-Marne.

22 écoles sont situées en REP+

189 écoles sont situées en REP

402 écoles sont situées en zone banale

Comme plusieurs écoles voient le jour chaque année, ce chiffre est indicatif. Le nombre est celui au 1^{er} mars 2020.

Qui sommes-nous ?

Nos adhérents exercent aussi bien dans le 1^{er} que dans le 2nd degré. Ils sont instituteurs, professeurs des écoles, professeurs des collèges, des lycées, des lycées professionnels, des lycées technologiques.

Ils sont aussi professeurs d'EPS, conseillers principaux d'éducation, enseignants spécialisés, documentalistes...

Titulaires comme non-titulaires, mais aussi stagiaires, détachés, mis à disposition, retraités. Tous ont leur place au SE-Unsa.

Si les collègues du 2nd degré sont accompagnés par la section Académique, l'équipe du SE-Unsa 94 est uniquement en charge des collègues du 1^{er} degré, et vous trouverez ci-dessous les membres de notre équipe, toujours là pour vous conseiller, vous informer et vous accompagner



SYNDICAT
des **enseignants**
de l'Unsa

Pas de comité d'entreprise ?
Le SE-Unsa vous l'offre





Clément PEYROTTES
Secrétaire général
06.76.90.27.86



Maeve TREILLET
Cartesolaire
CHSCT94 et Acad.
06.77.42.92.35



Christelle CRUSBERG
Carrière
Communication
06.50.15.51.53



Eric D'ALESSANDRO
Entrée métier IDF
07.81.84.07.21



Bastien DIAZ
Entrée métier
ASH
06.84.22.48.56



Alexis FRECHOSO
Pôle remplaçants
CHSCT94
06.11.84.50.74



Caroline COSTA-PAYEN
Entrée métier
06.18.43.06.95



Marie STAUBER
Pôle direction
01.43.99.10.58



Baptiste DALMAIS
Entrée métier
06.21.81.42.14



Claude AZOUS
Pôle cotisations
06.07.15.60.61



Jean-François TESSIER
Pôle retraites
06.22.45.60.84

SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE L'UNSA
11/13 rue des archives - maison des syndicats 94000 CRETEIL
01.43.99.10.58 / 06.76.90.27.86
94@se-unsa.org / <http://sections.se-unsa.org/94/>

 SE-Unsa Val-de-Marne (groupe des adhérents)



se-unsa.org



Val de Marne

Pour contacter le SE-Unsa 94

Nous rencontrer dans nos locaux

Accès par les transports en commun

- Métro, ligne 8 (station Créteil-Préfecture)
- Bus RATP 117, 181, 281, 317 (arrêt Préfecture ou Centre Commercial)
- Bus Transdev 23 (arrêt Préfecture ou Centre Commercial)

Accès en voiture en provenance de Paris

- Porte de Bercy autoroute A4 puis suivre la direction A86 Sénart-Créteil, prendre la sortie Créteil-centre (RD1). Sur la RD1, prendre la sortie Créteil-centre-Croix des Mèches-Préfecture-Hôtel du Département.

Quand nous rencontrer

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi. Par précaution, nous contacter pour prendre rendez-vous est plus sûr, car nous sommes régulièrement dans les écoles, INSPE, DSDEN ou en audience avec des IEN.

Nos bureaux

Maison des syndicats – ascenseurs ouest (à gauche), 5^{ème} étage *UNSA*

Bureau 504 – 2nd degré

Bureau 505 – Secrétariat général

Bureau 506 – 1^{er} degré

Comment nous contacter

Téléphone **01 43 99 10 58 / 06 76 90 27 86**

Mail **94@se-unsa.org**

Site internet **<http://sections.se-unsa.org/94/>**

Facebook **SE-Unsa Val-de-Marne (adhérents)**

Pour nos adhérents toute l'équipe du SE-Unsa 94
est disponible 7/7 toute la journée

Rejoignez-nous !

